

La transmission saine d'entreprise en Scop : un modèle peu connu et pourtant gage de pérennité + 3 000 emplois créés sur 5 ans, malgré la crise

Paris, le 13 juin 2023 - L'approche de l'été est propice, pour de nombreux dirigeants, à se poser la question de la cession de leur entreprise. Vendre ? Fermer ? Revoir l'actionnariat ?

Face à ces questions fondamentales, la Confédération générale des Scop et des Scic prend la parole pour rappeler que le modèle coopératif offre une solution de transmission saine d'entreprise à leurs salariés, à travers une campagne d'information pleine de bons sens.

La transmission saine d'entreprise en Scop : qu'est-ce que cela signifie ?

La transmission d'une entreprise à ses salariés en statut Scop, notamment dans le cadre d'un départ à la retraite, permet de pérenniser l'entreprise et de sauvegarder les emplois et les savoir-faire sur le territoire. Cela consiste en un rachat de l'entreprise par les salariés, accompagné d'une transformation en Scop avec continuité de la personne morale.

Juridiquement, une Scop est une société coopérative de forme SA, SARL ou SAS dont les salariés sont les associés majoritaires. Les salariés détiennent au moins 51 % du capital social et 65 % des droits de vote. Si tous les salariés ne sont pas associés, tous ont vocation à le devenir. Aucun associé ne peut détenir plus de 50 % du capital. Quel que soit le capital détenu, c'est le principe coopératif « un associé = une voix » qui s'applique.

Transmettre sa société en SCOP, c'est la laisser entre des mains que vous avez serrées tous les jours.

 UN AUTRE MODÈLE DE SOCIÉTÉ

Transmettre sa société en SCOP, c'est le même prix et ça a plus de valeurs.

 UN AUTRE MODÈLE DE SOCIÉTÉ

Les nouvelles transmissions en Scop depuis 5 ans (chiffres CG Scop)

- ⇒ 3 012 emplois créés par les nouvelles entreprises
- ⇒ 188 millions d'euros de chiffre d'affaires générés
- ⇒ En 2022, les transmissions d'entreprises saines représentent 19 % des créations totales de l'année, soit 46 coopératives
- ⇒ Le taux de pérennité des entreprises transmises : 92 % à 5 ans en 2022 (vs 89 % en 2021)

Répandues dans les services et le BTP, les transmissions concernent toutes les activités, du conseil aux nouvelles technologies, en passant par l'alimentation ou l'industrie :

- Services 39 %
- Construction 13 %
- Industrie 11 %
- Commerce 10 %
- Education, santé et action sociale 9 %

La campagne, signée The Good Compagny et Mix & Mouse*, se compose de 160 spots de 30 secondes diffusés sur *France Info* en 2 vagues : une première durant le mois de juin et une seconde à partir de septembre.

*si vous souhaitez recevoir les spots ou bien les visuels de la campagne, veuillez contacter l'agence Shadow

A propos de la CG Scop

La Confédération générale des Scop et des Scic, aussi appelée le Mouvement Scop, est le porte-parole des 81 968 salariés des Scop, Sociétés coopératives et participatives, et Scic, Sociétés coopératives d'intérêt collectif, auprès des pouvoirs publics et des acteurs politiques, économiques et sociaux. Elle a pour mission de coordonner et d'animer le réseau de 4 406 sociétés coopératives, présent sur tout le territoire avec 9 unions régionales et 4 fédérations de métiers (BTP, industrie, communication, CAE). Les Scop et les Scic s'inscrivent pleinement dans l'économie sociale et solidaire et le Mouvement propose un service complet aux structures adhérentes et porteurs de projet : accueil et suivi personnalisé, accompagnement juridique, solutions de financements adaptées à la création d'entreprises comme à leur développement, formations, échanges professionnels...

Contacts presse

Agence Shadow communication

Nina Djitli Chaumont – ninadjitlichautmont@shadowcommunication.fr – 06 62 94 86 84

Karima Doukkali – karimadoukkali@shadowcommunication.fr – 07 77 36 64 10